

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLAUDRIC
31620

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

☎ 05 61 82 44 13

date de convocation : 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six le 09 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 03/04/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : ANTONUCCI Alexia, BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, D'ARGOUBET Sabine, GERMA-LEBEL Cécilia, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MARROT Christelle, MAZERIES, Jean-Julien, RECHATIN Mathis, RENARD Lauriane, ROUANET Benjamin, SENTUC Elodie, SUSIGAN Cédric, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : PARISE Denis, PROVENDIER Philippe

PARISE Denis donne procuration à Mme Lauriane RENARD

PROVENDIER Philippe donne procuration à Mme Alexia ANTONNUCI

Madame Cécilia GERMA-LEBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026-04-25 Désignation des membres de la Commission permanente d'appel d'offres

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal nouvellement élu doit procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus et 3 suppléants à la représentation au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (article L 2121-21 du CGT),

Le Maire propose de ne pas recourir au vote par bulletin secret

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Liste reçue : Membres Titulaires : Jean-Julien MAZERIES
Leslie LARROQUE
Maxime JOUFFREAU

Membres Suppléants : Cédric SUSIGAN
Karine TRILLA
Christelle MARROT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné, à **15 voix POUR 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS**

Président : Monsieur Nicolas LE CHEVILLER

Liste reçue : Membres Titulaires : Jean-Julien MAZERIES
Leslie LARROQUE
Maxime JOUFFREAU

Membres Suppléants : Cédric SUSIGAN
Karine TRILLA
Christelle MARROT

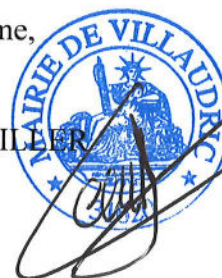
pour représenter la Commune à la Commission ci-dessus désignée et ont déclaré accepter leur mandat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de suffrages exprimés	19
Pour	15
Contre	0
Abstention	4 (2 votes par procurations)

Pour copie conforme,
Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture le 14/04/2026
Affichage en mairie le 10/04/2026
Le Maire
Nicolas LE CHEVILLER

